

## **131632 - Par ignorance, elle accomplit la seconde prière de la nuit à la place de celle du coucher du soleil**

---

### **question**

Quand elle entendit lancer l'appel à la prière du coucher de soleil, elle le confondit avec celui lancé pour la seconde prière de la nuit et accomplit une prière de quatre rakaa. Quand elle s'assit avec les autres membres de sa famille et entendit appeler à la prière d'ishaa, elle eut du mal à s'y faire. Ensuite, on m'a dit que seul l'appel que je venais d'entendre concernait la prière d'ishaa. Est-ce que je dois refaire la prière du coucher du soleil ou pas?

### **la réponse favorite**

Si l'intéressé n'a pas accompli la prière du coucher de soleil puisqu'elle y a substitué la prière d'ishaa pour avoir pris l'appel lancé pour annoncer la première prière pour celle concernant la seconde, elle doit tout reprendre en accomplissant la prière du Maghreb avant de refaire celle d'ishaa qu'elle avait déjà faite en dehors de son heure. Si elle avait accompli la première prière après le coucher du soleil, cela lui suffit. Quant à la prière d'ishaa, elle doit la reperdre pour l'avoir faite avant son heure. Car est inexacte toute prière faite avant son heure. Si elle n'a pas fait la prière du Maghreb, elle doit la rattraper avant de procéder à celle d'ishaa. »